

La Cour Européenne des Droits de l'Homme condamne la Turquie



"Forts comme des Turcs" peut-être , mais les méthodes trop musclées des gardes du corps du Premier ministre turc Erdogan,, conduisent la Turquie à une condamnation pour "traitements inhumains et dégradants" devant la CEDH ([Cour](#)

européenne des droits de l'Homme)

Le plaignant Necati Yilmaz, avait été arrêté le 7 avril 2007 pour injures contre Mr Erdogan venu inaugurer une nouvelle route à Arakl, au nord-est de la Turquie

Necati Yilmaz âgé à l'époque de 44 ans, malvoyant à 80%, aurait été frappé à coups de poing par les gardes du corps , dans la voiture qui l'emmenait au commissariat. , Mr Yilmaz fait alors constater une blessure à son oreille, dans un hôpital. Sa plainte contre les gardes du cops se conclue par un non-lieu.

Dans son arrêt, la CEDH déclare que rien n'indique, dans le P.V. de l'incident, que le manifestant ait eu un comportement violent justifiant le recours à la force.

"L'absence de diligence dans la conduite de l'enquête a eu pour conséquence d'accorder une quasi-impunité aux gardes du corps du premier ministrre" constate la CEDG..

La [Turquie](#) est condamnée à verser 12.000 euros pour dommage moral au plaignant, qui, par ailleurs , est toujours poursuivi dans son pays pour "injure publique contre le Premier ministre"..

